

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE AVÉ MARIA

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'établissement de l'école Avé Maria, tenue au local 140, mercredi le 12 décembre 2018 à 18h30.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Sont présents :

Madame Marie-France Loïselle, parent
Monsieur Patrick Giroux, parent
Madame Anne-Marie Bourgeois, parent
Madame Édith Provençal, parent
Madame Amélie Ferland, parent substitut
Madame Annie Beauchemin, soutien
Madame Lyne Morin, enseignante
Madame Chantal Olivier, responsable du service de garde
Monsieur Michel Gévry, enseignant
Monsieur Brian Kent, enseignant
Madame Amey-Lee Martel, enseignante
Madame Maritsa Urquizo, membre de la communauté
Monsieur Khalid Eddabouzi, parent

Sont absents :

Madame Stéphanie Gendreau, parent

Il y a quorum.

Marie-France, présidente, procède à l'ouverture de l'assemblée à 18h36 et souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Giroux et secondé par Michel Gévry d'accepter l'ordre du jour tel quel.

21CE1819-017

Adopté à l'unanimité

3. Parole au public

Aucun public

4. Adoption et suivi du procès-verbal du 18 septembre 2018

Il est proposé par Amey Lee Martel et secondé par Michel Gévry d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

21CE1819-018

Adopté à l'unanimité

5. Révision budgétaire 2018-2019

Monsieur Charles Raïche, directeur, présente la révision budgétaire ainsi que la confirmation à l'égard des mesures budgétaires dédiées et protégées en reddition de compte au ministère pour l'année 2018-2019 :

CONFIRMATION À L'ÉGARD DES MESURES BUDGÉTAIRES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

Que le conseil d'établissement de l'école Ave Maria confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15011,15015, 15021, 15022, 15023, 15025, 15027, 15103, 15170, 15230, 15084, 15186

Il est proposé par Édith Provençal et secondé par Chantal Olivier d'accepter cette révision ainsi que la confirmation des mesures telles que présentée.

21CE1819-019

Adopté à l'unanimité

6. Projet éducatif

Charles informe qu'un comité de pilotage a été formé concernant le projet éducatif.

Une 1ere rencontre a été faite.

Les directions d'école ont reçu l'information la semaine dernière simplifiant le processus auprès de la communauté.

Afin du compte, le projet éducatif devra simplement être présenté à certains organismes de la communauté afin d'avoir leur opinion sur le projet éducatif final.

La prochaine rencontre du comité de pilotage est prévue le 18 décembre 2018.

7. Consultation

7.1 Acte d'établissement

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant l'Acte d'établissement de l'école Ave-Maria.. Le CE est en accord avec l'acte d'établissement 2019-2020 tel que présenté.

Il est proposé par Amey Lee Martel et secondé par Brian Kent d'accepter l'acte d'établissement tel que présenté.

21CE1819-020

Adopté à l'unanimité

7.2 Plan triennal

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant le Plan triennal de l'école Ave-Maria. Il y a une petite modification au niveau de la capacité de l'école afin de répondre aux critères d'une école à indice de défavorisation 10. Le CE est en accord avec le plan triennal 2019-2020 tel que présenté.

Il est proposé par Khalid Eddabouzi et secondé par Patrick Giroux d'accepter le plan triennal tel que présenté.

21CE1819-021

Adopté à l'unanimité

7.3 Détermination des services éducatifs

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant la détermination des services éducatifs 2019-2020. Le CE est en accord avec le document présenté.

Il est proposé par Chantal Olivier et secondé par Annie Beauchemin d'accepter le document tel que présenté.

21CE1819-022

Adopté à l'unanimité

7.4 Règles et critères d'inscription

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant les règles et critères d'inscription. Le CE est en accord avec le document présenté.

Il est proposé par Michel Gévry et secondé par Anne Marie Bourgeois d'accepter le document tel que présenté.

21CE1819-023

Adopté à l'unanimité

8. Bilan de la campagne de financement automne 2018

Charles demande à Annie de faire un compte rendu de la première campagne de pain Richelieu.

Annie informe que nous avons fait un profit de près de 4300 \$.
La distribution s'est très bien passée puisque la participation des parents bénévoles fut importante.

Annie informe les membres qu'elle a dû consacrer beaucoup de temps à organiser cette campagne et que dorénavant les campagnes de financement se devront d'être chapeautées par le conseil d'établissement.

Somme toute, ce fut une belle réussite !

9. Rapport du service de garde

Chantal nous informe qu'elle a assisté à la formation BOX qui propose des activités et pauses actives que les enseignants pourront également mettre en place.

Les élèves fréquentant le service de garde fabriquent présentement des cibles pour la cour d'école.

10. Rapport de l'OPP

Aucune information

11. Rapport du délégué de parents

Patrick nous informe que le calendrier 19-20 a été discuté à la dernière rencontre et résume les sujets discutés.

12. Rapport de la direction

12.1 EHDAA

Charles informe les membres qu'il y a eu ajout d'heures pour les deux TES. L'école a donc présentement deux TES à 25 heures semaine.

Il nous informe également qu'il y a présentement deux psychologues en manque dans la commission scolaire et que cela affectera assurément le nombre d'heures de présence de la psychologue à Ave Maria.

12.2 Activités défis et récompenses.

Charles résume les dernières activités à l'école :
Piscine Miner, tirage billet positif, cinéma, théâtre.

12.3 Journée du 21 décembre

Charles informe qu'il y aura encore une fois un déjeuner pyjama le 21 décembre prochain.
Film et activités agrémenteront également la journée.

- 12.4 Gymnase
Charles informe que les réparations du gymnase ont été faites la semaine passée.
- 12.5 Projet culturel
Charles nous informe que le projet culture à l'école a été accepté par la commission scolaire.
Monsieur Christian Morrisette viendra créer avec les élèves une chanson thème sur Ave Maria.
Le tout se déroulera de janvier à mars.

13. Correspondances

Aucune correspondance

14. Questions diverses

Michel Gévry informe les membres du CÉ que son équipe du grand Défi c'est-à-dire : Avril Supermarché santé financera l'école Ave Maria lors du prochain 1000 km à vélo. Il prévoit qu'il y aura un don de +/- 10 000\$.

Le partenaire aimerait que ce montant serve à quelque chose de durable. Michel a proposé à la direction une patinoire toute saison. Une activité de financement, probablement une activité de quilles, sera offerte aux parents et élèves de l'école.

Khalid aimerait que les équipes participatives et compétitives de basket-ball aient un t-shirt ou des dossards avec le logo de l'école. Charles dit que c'est un projet intéressant et qu'il regardera ce qu'il peut faire.

15. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Maritsa Urquizo et appuyé par Lyne Morin de lever l'assemblée à 20 h 37.

21CE1819-024

Adopté à l'unanimité

Président(e)

Direction